

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CLERMONT-SOUBIRAN  
SEANCE DU : 1<sup>er</sup> février 2022**

**Remplacement copieur**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le dernier contrat de location du copieur auprès de la Sté Sabi date de juin 2017 (contrat de 21 loyers mensuels) et qu'il serait souhaitable de faire une nouvelle consultation auprès de différentes sociétés.

Avis favorable.

**Acquisition panneaux électoraux complémentaires**

Mr le Maire propose que soit acquis cinq nouveaux panneaux électoraux afin de compléter ceux en notre possession. Chaque panneau serait conçu pour deux candidats. Ceci est nécessaire du fait du nombre important de candidats à certaines élections.

Avis favorable.

**Voirie**

Des travaux de remise en état de chemins à Perry et Impasse du Canal sont à prévoir.

Un revêtement bicouche et un enrobé ont été chiffrés côté abri-bus à Laspeyres. Montant total du devis établi par DETP : 10 081 € HT. Accord du Conseil.

Une réunion de préparation de chantier s'est déroulée sur le chemin rural de Metgé en présence de l'entreprise DETP, des riverains et des communes de St Romain et de Clermont. Des points sont à éclaircir concernant un riverain de St Romain qui n'a pas d'assainissement individuel.

**Point travaux Entrée du Bourg**

Deux luminaires au sol ont été implantés à l'Entrée du Bourg.

L'érable champêtre en cépée sera planté dans les jours à venir.

L'implantation des bancs et des tabourets est prévue.

**Travaux local St Pierre de Malaure**

Mr le Maire propose au Conseil que, dans un souci de sécurisation des lieux, un nouveau portail soit posé au local de St Pierre de Malaure. Il sera nécessaire de sécuriser également les deux portes en façade ainsi que les petites fenêtres. La Commission Travaux s'est prononcée favorablement. Avis confirmé par le Conseil.

Le portail sera réalisé en fer. T. Bourgeot est chargé de faire établir deux devis.

**Compte de gestion 2021 (délibération n° 01/2022)**

Le Compte de Gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen est soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Approuvé à l'unanimité.

### **Vote du Compte Administratif 2021 (délibération n° 03/2022)**

Les comptes sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 279 706.44 €

RAR : 68 474.00 €

Recettes :

Réalisé : 345 251.88 €

RAR : 64 416.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 176 462.37 €

RAR : 0

Recettes :

Réalisé : 699 968.97 €

RAR : 0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 65 545.44 €

Fonctionnement : + 523 506.60 €

Résultat global : + 589 052.04€

Approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats 2021 (délibération n° 04/2022)**

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- résultat d'exploitation au 31/12/21 : excédent de 523 506.60 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) : 0
- résultat reporté en fonctionnement (002) : + 523 506.60 €
- résultat d'investissement reporté (001) excédent de 65 545.44 €

Approuvé à l'unanimité.

### **Tableau d'approbation du Compte Administratif 2021 (délibération n° 02/2022)**

Mme Oréja Nadine, 2ème Adjointe, donne lecture pour acceptation et signatures du tableau du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le tableau d'approbation du compte administratif 2021.

### **Taux locaux 2022**

Mr le Maire propose à l'assemblée que les taux locaux 2022 soient maintenus à l'identique que l'an passé.

Accepté à l'unanimité.

La délibération du vote des taux locaux 2022 sera prise en séance ultérieure lorsque nous aurons reçu du Centre des Impôts les bases sur lesquelles s'appliquent les taux.

### **Population**

Pour information, la population légale retenue par l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 401 habitants. Il faut remonter à 1911 pour dépasser le seuil des 400 habitants (413 hab).

### **Sécurisation Hameau de St Pierre de Malaure**

Mr le Maire propose que le projet de mise en sécurité du Hameau de St Pierre de Malaure soit relancé, en concertation avec le Département. Avis favorable du Conseil.

### **Subvention 2022 à la Croix Rouge (délibération n° 05/2022)**

Il est proposé qu'une subvention de 150 € soit versée à La Croix Rouge pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

Décide :

De verser une subvention de 150 € à l'association La Croix Rouge,

D'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

### **Subvention 2022 aux Restaurants du Coeur (délibération n° 06/2022)**

Il est proposé qu'une subvention de 150 € soit versée à l'association Les Restaurants du Coeur pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

Décide :

De verser une subvention de 150 € à l'association Les Restaurants du Coeur,

D'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Il est présenté :

- Un devis de ABC Feu pour le remplacement des extincteurs de plus de 15 ans. Montant du devis 456.75 € HT. Auquel il convient d'ajouter un nouvel extincteur pour le local du ruisseau. Mt : 60.50 € HT. : avis favorable du Conseil.
- Que soit modifiée l'intensité de l'éclairage dans la salle du Conseil Municipal : avis favorable.

Talus situé en face de l'allée de la Bastide : afin de minimiser l'entretien de ce talus dangereux pour notre agent des espaces verts, il conviendra de solliciter une entreprise des extérieurs pour connaître les possibilités de couvrir ce talus.

A la dernière réunion du Syndicat des Eaux, il a été annoncé qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau.

P. Biyak et C. Simme font part de la dernière réunion du SITE.

T. Bourgeot dresse le compte-rendu de la dernière réunion de la CLI du 31/01 dont l'objet principal était l'élection du nouveau Bureau.

Dans le cadre des travaux d'implantation abri-bus, la commune obtiendra un fond de concours de la CC2R au titre aménagement Place.

Pour information, les frais notariés de l'achat Bilotte (parcelle et local à St Pierre de Malaure) ont été mandatés ce matin.

Il est proposé qu'au printemps prochain les vitres de la salle des fêtes soient nettoyées. La Sté Louda sera sollicitée. Avis favorable du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.